

## Fawzi Khoury, prêtre en Galilée

*Ces propos ont été recueillis le 12 avril 1984 à Haïfa par Jean-François Legrain. Prêtre palestinien de nationalité israélienne, le Père Fawzi a été emprisonné durant un mois en décembre 83 étant accusé de contacts avec des organisations terroristes. Aucune charge n'ayant pu être retenue contre lui, le ministre israélien de l'Intérieur a décidé de recourir aux lois d'urgence britanniques de 1945 afin de le priver de son passeport sans avoir à justifier cette mesure. A travers le Père Fawzi, ce sont les efforts à maintenir une identité palestinienne en Israël qui sont visés.*

Je suis né à Fassouta (au nord de la Galilée), en 1947. J'ai fait mes études en France, entre 1964 et 1971 deux ans à Savigny-sur-Orge et cinq ans à Issy-les-Moulineaux. Ordonné prêtre cette année-là, je suis devenu le curé de mon village natal. Ma paroisse comprend également un autre village, celui de la bienheureuse Marie de Jésus crucifié, cette religieuse palestinienne qui a été récemment béatifiée. Tout le village qui compte deux mille habitants est grec-catholique. J'ai beaucoup travaillé dès le début pour les jeunes, écoliers et ouvriers. Le village avait des problèmes culturels importants. Il y avait très peu de jeunes qui fréquentaient l'université. Mais quelques années plus tard, on a commencé à avoir d'excellents résultats. Quatre jeunes gens sont partis à l'étranger pour poursuivre leurs études. Après ce succès au niveau du village, l'évêque m'a demandé de me charger d'un comité qui s'occupe de tous les étudiants de notre Église, en Galilée ou à l'étranger. J'ai présidé ce comité à partir de 1974. Nos finances sont alimentées par le diocèse, par les dons des fidèles et par l'aide qui nous vient de nos amis, en Belgique, en France et en Hollande. Nous essayons de suivre l'étudiant dans sa carrière universitaire et d'aider les plus pauvres. L'an dernier, par exemple, nous avons soutenu financièrement trois cents étudiants. En même temps, je m'occupe directement de ceux qui étudient à l'étranger.

Il faut leur trouver des bourses des gouvernements ou des organisations gouvernementales.

Ce succès assez rapide du comité diocésain a ouvert les yeux à d'autres personnes mais cette fois au niveau national. En 1976, j'ai fait partie d'un comité qui portait le nom du docteur Kardosh. C'était un jeune médecin patriote de Nazareth, dévoué. Ses amis ont créé un fonds pour les étudiants, tous les étudiants palestiniens, et pas seulement ceux des Églises chrétiennes. C'était la première fois que se faisait au niveau national.

Il y a ici un problème culturel palestinien. Les programmes des écoles primaires secondaires sont établis par des gens qui sont, pour la plupart, de culture non palestinienne et non arabe. À l'Université, l'arabe est enseigné comme une langue étrangère. Nos étudiants doivent même apprendre l'arabe en hébreu. La plupart des professeurs sont juifs, et même certains professeurs arabes enseignent en hébreu. Le besoin de développer l'enseignement arabe post-secondaire est ressenti avec acuité dans toutes les couches sociales. Tous les partis politiques, tous les mouvements nationalistes veulent promouvoir cet enseignement, c'est presque un miracle.

La situation des étudiants palestiniens est difficile. Ceux qui partent à l'étranger sont surtout ceux auxquels on refuse ici l'entrée à l'Université. En principe, toutes les facultés sont ouvertes aux étudiants arabes, sauf peut-être dans le domaine de l'aéronautique. Mais, dans la pratique, ce n'est pas le cas. Ou alors, les étudiants arabes ne trouvent pas de travail après l'obtention de leur diplôme. C'est surtout le cas pour les étudiants du génie. Je n'ai pas encore vu un seul ingénieur arabe trouver du travail dans une entreprise. J'ai même dû intervenir pour orienter de jeunes diplômés vers de nouvelles études pour qu'ils puissent trouver du travail et ne se sentent pas obligés de quitter le pays.

La plupart des étudiants entrent dans les facultés de lettres ou d'histoire. Depuis quelques années, il y a eu beaucoup d'efforts du côté des facultés de médecine. Il faut dire d'autre part que les frais de scolarité sont de plus en plus élevés. Certains étudiants risquent de ne pouvoir y subvenir l'année prochaine. Ces frais s'élèvent à 1 000 dollars et risquent d'atteindre, l'année prochaine, les 1 400 dollars. Sans compter le logement, la nourriture, les livres, les voyages. De plus, nous vivons sous tension : il y a parfois des incidents avec des étudiants juifs extrêmes ou avec la police.

1974 a été une grande date pour nous, Palestiniens. Cette recherche de l'identité palestinienne et la reconnaissance internationale de cette identité et de la spécificité palestinienne étaient, je crois, à l'origine de ce courant populaire qui s'alimente à diverses sources mais allait dans la même direction : il y a six cents mille Palestiniens qui ont besoin d'une université en arabe, pour eux, pour qu'ils y étudient leur langue, leur culture, leur histoire, leurs traditions. Le monde entier a évolué à partir de 1974. Le peuple palestinien s'est lui-même senti plus concerné en obtenant la reconnaissance internationale. Ce peuple estime qu'il est un et qu'il a une tradition et une culture. En ce sens, avec la visite du chef de l'OLP à l'ONU, il y a eu un s

ment d'unité qui s'est manifesté. Il ne s'agit plus d'avoir des individus ici et là, mais de s'exprimer comme un seul peuple qui vit dans des conditions politiques et économiques différentes. En Israël même, il y a des groupes, des sionistes de gauche ou même des personnes qui ne veulent appartenir à aucun groupe, qui reconnaissent maintenant une identité palestinienne et par là, les droits nationaux des Palestiniens sur leur terre.

Vers 1978, il y a eu plusieurs tentatives en vue de créer une université arabe en Galilée. Cette idée est née un peu partout, sans concertation préalable. Par exemple, la municipalité communiste de Nazareth l'avait inscrit à son programme électoral en 1976. En même temps, le comité des étudiants universitaires de Jérusalem a élaboré un projet en ce sens. A Nazareth, quelques patriotes ont publié un livre qui contenait les opinions d'une centaine de personnalités palestiniennes ici ou à l'étranger sur la possibilité de créer une université arabe en Galilée. Cette idée s'intègre dans la tradition de notre Église qui est une Église nationale et arabe. Nous avons toujours joué un rôle spécial dans le développement, le maintien et la promotion de la culture arabe. Notre Église est liée à l'arabité depuis le VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> siècle, avant même l'islam. Depuis l'islam, les chrétiens arabes, et surtout les melkites qui vivaient dans cette région, dans la grande Syrie, avait toujours un rôle culturel important. C'est eux qui ont traduit la philosophie et la médecine grecque du temps des Ommayades et des Abbassides. A l'époque des Turcs, nos Églises ont été les seules capables de maintenir l'arabe dans les écoles. A l'époque des Anglais, également. Nos écoles et nos intellectuels ont été à l'origine de ce que l'on appelle le nationalisme arabe; c'est eux qui ont commencé à donner vie à tous les mouvements nationalistes arabes, dans la lutte contre les occupants, qu'ils soient turcs, anglais ou français, et pour la réalisation de l'unité arabe. Aujourd'hui, notre Église continue de jouer ce rôle.

L'idée de fonder une université arabe est apparue dans notre Église dans les années 1936-1938. Nous avons trouvé dans les Mémoires de notre ancien archevêque, Mgr Ajjam, l'écho de discussions avec les dominicains et les jésuites au sujet de l'établissement en Palestine d'une université semblable à celle de Beyrouth. Sa mort subite, en 1940, a mis fin, pour un temps, à ce projet. Mgr Hakim, archevêque entre 1943 et 1967 et aujourd'hui patriarche, avait déjà créé à Nazareth un petit séminaire qu'il pensait développer pour le transformer en faculté de théologie, donc en un institut d'enseignement supérieur.

Après 1978, nous avons entrepris de nous réunir pour essayer de former un comité national où toutes les communautés et tous les courants politiques progressistes soient représentés.

Au terme d'un travail de près de trois ans, une association s'est créée en août 1981 sous le nom de l'Association pour le développement et la promotion de la culture arabe. Son objectif est la création d'une université arabe en Galilée. Tout le monde était d'accord pour que cette université fût établie dans la région de Nazareth. C'est là qu'il y a le plus grand rassemblement d'Arabes. Cette association a présenté une demande en ce sens au gouvernement israélien. Mais le comité pour l'enseignement

supérieur au ministère de la Culture et de l'Éducation a jugé bon de surseoir décision, bien qu'il comprît le bien-fondé de notre démarche. L'Association est officiellement reconnue par le ministère de l'Intérieur, sur décision de la Cour suprême. Or quand une association est autorisée, son objectif doit en principe être reconnu. Il a été cependant décidé de fonder des centres de recherches et d'études. Nous avons commencé à Taybé. Notre programme est actuellement d'assurer le démarrage d'un centre de Taybé, qui a commencé à fonctionner en septembre mais très doucement. Nous devons de lui donner tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse réaliser une partie de notre objectif, c'est-à-dire devenir un centre de recherches et de programmation. La prochaine étape sera de créer à Nazareth une école d'infirmières spécialisées, mais que nos infirmières ont pour l'instant des compétences assez réduites. Ce projet, en raison de ses incidences sur le travail des femmes, il développera l'activité dans le domaine de la santé et sera d'un grand secours aux trois hôpitaux privés de Nazareth. Nous allons fonder ensuite un institut de langues où nos amis européens pourront venir étudier les langues sémitiques. Cela permettra aussi de travailler sur la langue arabe. Ce centre serait le noyau de la future faculté des lettres. Il pourrait être installé à Haïfa parce qu'une collaboration avec l'Université hébraïque de Haïfa est possible. Si les trois centres sont réalisés, on pourra, d'ici cinq ou six ans, les transformer en université.

Je représente mon Église au sein de cette association avec l'accord de l'évêque. Elle la représente surtout dans son rôle historique dans le développement de la culture arabe, dont j'ai déjà parlé.

Ma présence au sein de l'Association ne contredit en rien le fait que je sois protestant. Au contraire, elle donne espoir et vigueur à tous nos jeunes intellectuels. Notre Église représente 8 % de la population arabe. Mais nos intellectuels et nos universitaires constituent près de 40 % de l'ensemble de cette catégorie.

En 1977, j'ai aussi accepté de faire partie d'un comité qui s'occupe des prisonniers politiques — dans le cadre des frontières de 1948. Il y avait à cette époque environ deux cents prisonniers. Ces prisonniers sont des Palestiniens de nationalité israélienne et sont détenus pour des raisons politiques. L'objectif du comité était d'aider leurs familles et de les aider eux-mêmes dans leur détention. Nous avons beaucoup de volontaires, des avocats, des médecins. Ce comité rend de grands services. Quand quelqu'un va en prison, sa femme et ses enfants ont besoin d'une aide financière et d'un soutien moral. Souvent, nous réussissons à mettre les enfants dans des écoles qui conviennent mieux à leur nouvelle situation. Chaque prisonnier reçoit outre une petite allocation mensuelle pour son argent de poche en prison. Les fonds que nous collectons proviennent de l'intérieur. Chaque année, le comité organise une journée d'action, qui nous permet de collecter quelques fonds. Depuis quelques années, le comité reçoit de l'aide de l'étranger, de France, de Belgique et des Pays-Bas. C'est un comité national qui comprend des chrétiens, des musulmans et même des juifs. A Haïfa, un petit groupe de chrétiens ont aménagé un foyer dans une vieille maison pour accueillir les prisonniers qui sont libérés, pour les loger pen-

quelques mois et pour les aider à retrouver une place dans la société. Ils complètent parfaitement notre action. Nous nous occupons des prisonniers quand ils sont derrière les barreaux et ce centre les accueille à leur sortie en les introduisant dans la société après tant d'années d'absence.

Le comité pour le soutien aux prisonniers politiques m'a chargé, depuis plus d'un an, de le représenter en Europe occidentale. J'assure aussi les contacts avec le secrétaire général de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) parce que, parfois, il se passe des choses réellement illégales. Beaucoup de personnes arrêtées, avant même d'être jugées, sont torturées et maltraitées.

Mon rôle au sein du comité pour la défense des prisonniers et dans l'Association pour le développement de la culture a été, en grande partie, la cause de ma détention. Les autorités israéliennes ont montré qu'elles ne pouvaient pas comprendre comment je conciliais mon rôle de prêtre et de membre de ces associations. Pour moi, ce ne sont pas seulement des choses conciliables. Ce sont deux choses indissociables. Je ne peux pas distinguer entre ma fonction de prêtre qui doit guider les fidèles, présider à la prière et servir l'Église de Dieu et le service du peuple lui-même.

J'étais revenu au pays, le 20 octobre, pour une semaine. A mon arrivée à Tel-Aviv, les services de renseignements m'attendaient. Ils m'ont emmené dans un hôtel et j'ai tout de suite compris qu'il y avait des problèmes. Je devais répondre à beaucoup de questions. Je suis rentré très tard à la maison et, pendant les deux semaines où ils m'avaient demandé de ne pas quitter le pays, j'allais régulièrement à des interrogatoires qu'on appelle « libres ». J'y suis allé six fois. Chaque interrogatoire durait entre huit et douze heures. Ils me faisaient des reproches complètement infondés. Quand ils parlent de contacts avec des agents étrangers, ils veulent dire par là des agents de l'OLP. On ne peut pas interdire à quelque personne que ce soit, et surtout à un ecclésiastique comme moi, de contacter qui il veut dans le monde, y compris des gens de l'OLP. Personnellement, je ne l'avais pas fait et je n'ai pas à le faire. De plus, ils me reprochaient d'avoir été dans des pays arabes. Or, tout le monde sait que je peux aller dans les pays qui acceptent que les prêtres entrent chez eux. Je suis allé, et Israël le sait très bien, huit fois au Liban, entre 1972 et 1978. Il n'est donc pas interdit que j'aie dans des pays arabes. Ils me soupçonnaient également de transporter des fonds de l'OLP vers l'intérieur. Or je n'ai pas besoin de le faire. J'ai tous les fonds qu'il me faut par les organisations européennes, qu'elles soient gouvernementales ou privées, ce qui est de notoriété publique. J'étais prêt à leur montrer aussi bien mes documents que mes comptes. En réalité, il s'agissait purement et simplement de chercher à restreindre mes activités. Pendant ces quatorze jours, ils ont même utilisé la fameuse « machine à vérité » et ils n'ont rien pu démontrer. J'ai donc pu réfuter leurs accusations. Voulant quitter le pays le 4 novembre pour regagner Paris — je prépare une thèse à l'Institut catholique et à la Sorbonne —, j'ai été surpris de voir la police m'arrêter. J'ai immédiatement appelé mon avocat. Je suis resté détenu du 4 novembre au 2 décembre. Ils avaient soi-disant des documents secrets contre moi; c'était évidemment faux. J'ai à nouveau

subi des interrogatoires. Après un mois de prison, j'avais maigri de 12 kilos et j'étais malade. Ma cellule faisait 4 m<sup>2</sup>. J'entendais des cris et des pleurs et je priais Dieu. Avec moi, c'était tout le travail que je fais pour mon peuple qui était en prison (Voir son récit dans *La Croix* du 7 décembre 1983, « Mon Église aussi était en prison ».) Le 2 décembre, j'ai été libéré. Le tribunal d'Acre a ordonné de me retirer mon passeport pour cent vingt jours. On m'a fait payer une caution et le tribunal a posé comme condition à ma libération que je me présente aux interrogatoires des policiers quand bon leur semblera.

Le 19 mars, la Cour suprême de justice, que mon avocat avait saisie, a décidé que rien ne changerait dans ma situation jusqu'au 2 avril, mais le juge a spécifié que je devais aller aux interrogatoires conformément aux lois israéliennes. Cela veut dire que ce ne peut être pour de longues heures et que, si l'on se sent fatigué, on peut ne pas y aller, ou ne s'y rendre qu'à des heures qui vous permettent de retourner ensuite facilement à votre village. De plus, selon ces lois, on peut faire usage du droit de silence qu'a chaque individu de se taire. Le juge a également précisé que si, à la date du 2 avril, aucun chef d'accusation n'était retenu contre moi, je pouvais me considérer comme libre et je pourrais me rendre en France.

Le 30 mars, c'était en quelque sorte un cadeau pour la Journée de la terre, la police m'appelle pour me lire un télégramme du ministre de l'Intérieur, qui l'avait personnellement signé. Usant de son droit à utiliser les lois d'urgence, il m'interdisait de quitter le pays pendant six mois. C'est une mesure parfaitement inacceptable. En premier lieu, elle ne respecte pas la décision de la Cour suprême. Je n'étais pas inculpé et suivant cette décision, je pouvais partir après le 2 avril. Ensuite, c'est la première fois que ces lois sont utilisées contre un ecclésiastique. Enfin, je ne vois aucun intérêt à cette mesure puisque, ici ou en Europe, je poursuivrai mon travail. Je continuerai à écrire, à représenter les associations. Sans oublier que ces lois ont toujours été attaquées par des hommes politiques israéliens. Je ne parle pas de l'époque où elles avaient été promulguées sous le mandat en 1945-1948. Mais quand M. Begin était dans l'opposition, il les qualifiait de lois nazies. De toute façon, mes avocats continuent leur action, ils vont saisir la Cour suprême.

Paradoxalement, l'utilisation des lois d'urgence m'a procuré un apaisement. Ce voulait dire concrètement qu'il n'avaient rien contre moi. Quand quelqu'un est soupçonné de quelque chose, on le juge. Le fait d'utiliser ces lois signifiait indirectement mon innocence. On voulait anéantir mon travail.

Est-ce que le travail pour la culture compromet la sécurité de l'État le plus puissant du Proche-Orient ?